

Conseil Municipal de Presle

Séance du 30 août 2022

Présents : Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Evelyne BOUCLIER, Sylvie FORESTIER, Sébastien JOLY, Caroline NOVELLA, Maurice PESENTI, Julia SANDRAZ, Hervé SOUDEE, Sylvain VILLARD.

Absents : Laurent FORAY

Secrétaire de séance : Evelyne BOUCLIER

Date de la convocation : 14/08/2022

Début de séance : 20h05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2022 :

Ne soulevant aucune observation le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Points à l'ordre du jour :

1. Forêt : décision sur la destination et le mode de vente des coupes de bois de l'année 2023,
2. Personnel : contrat agent d'animation,
3. Information sur une demande d'échange de terrain,
4. Gestion des tables et bancs des associations,
5. Divers.

Délibération : 01 04 2022 Forêt : décision sur la destination et le mode de vente des coupes de bois de l'année 2023

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT, directeur de l'Office National des Forêts Savoie Mont Blanc, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de valider l'état d'assiette pour l'année 2023 selon le tableau ci-dessous et souhaite que le bucheronnage soit fait de qualité par des entreprises locales.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation Décision de la commune	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée			
							Bloc sur pied	Unité Produit	Bloc façonné	Bois façonné Contrat D' appro	gré à gré		
1	EM	100	0.7	2022	2024	2024							
14	IRR	719	9.6	2023	2023	2023			x				Acceptée
15	IRR	570	8	2022	2023	2023	x						Acceptée
16	IRR	624	8	2023	2023	2023	x						Acceptée
23	IRR	402	6	2021	2023	2023			x				Acceptée

Monsieur le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles n° 14 ; 15 ; 16 ; 23.

Vote : à l'unanimité

Délibération : 02 04 2022 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir une augmentation de la fréquentation du service périscolaire notamment le restaurant scolaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création à compter du 31 août 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21h45.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum allant du 31 août 2022 au 30 août 2023 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote : à l'unanimité

Point n°3 : Information sur une demande d'échange de terrain

Le conseil municipal continue sa démarche dans le rachat du morceau de la parcelle au prix du terrain agricole.

Point n°4 : Gestion des tables et bancs des associations

Les associations gèrent elles-mêmes les tables et les bancs stockés dans le local « pompier » appartenant à la commune.

Questions diverses

Arrivée de M. FORAY Laurent à 21h05.

La société KALEO a été retenue pour réaliser l'audit énergétique du bâtiment mairie/école.

Monsieur le Maire informe le conseil sur l'avancée du projet de territoire de la communauté de communes Cœur de Savoie.

Monsieur le maire informe le conseil de la démission du Président de Métropole Savoie.

Fin de séance : 21h18

Jean-Yves BERGER-SABATTEL,

Le Maire.